

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 10 décembre 2013

Le mardi dix décembre deux mil treize à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans salle Henri Forgeard à La Ferté Gaucher (77320), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 20 novembre 2013

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 24

Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	
Collège des élus	DENIZOT Jean Georges	Maire de St Cyr sur Morin	x	Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	x	
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	x		BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie		
	ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux	x		DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51		
	JAUNAUX Yves	Maire de La Ferté Gaucher			AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x	
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly	x		SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	x	
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie			POT Jacques	Amis des moulins d'Ile de France	x	
	HANNETON Alain	Conseiller d'Augers en Brie	x		RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x	
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne	x		LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond		
	DOUCET Bernard	Maire de Montmirail	x		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne		
	GENTIL Georges	Adjoint au Maire de Val des Marais			HINCELLIN Philippe	Familles rurales		
	TELLIER Michel	Maire de Soizy aux Bois	x		MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	x	
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie			BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x	
	MOLLET LIDY Josette	Conseil Régional Ile de France			Préfet coordonnateur de bassin			
	LOISELET Eric	Conseil Régional Champagne Ardenne			Préfet de Seine et Marne			
	BRONCHAIN Bernard	Conseil Régional Picardie	x	Préfet de la Marne				
	RICHARD Marie	Conseil Général Seine et Marne		Préfet de l'Aisne				
	VALENTIN Patrice	Conseil Général Marne	x	Agence de l'Eau Seine Normandie				
	MANGIN Eric	Conseil Général Aisne		MISE 77				
	BERNARD Josiane	EPTB Seine Amont		MISE 51				
	DEY Jean	Entente Marne		MISE 02				
	RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin		ARS Champagne Ardenne				
	NICAISE Alain	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin		DREAL Champagne Ardenne				
	REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	x	ONEMA Ile de France				
	CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond		DRIEE Ile de France				

Autres personnes présentes : M. TOUGNE Rémy conseiller municipal de Chailly-en-Brie.

Absents excusés : M. LEGER Jean-François, Mme MOLLET LIDY Josette, Mme RICHARD Marie, Mme Ravet Anne Marie, M. Le Préfet de l'Aisne.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 18/02/2013
2. Présentation du projet de règlement du SAGE puis discussion
3. Présentation du projet du Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) puis discussion
4. Questions diverses

M. Revoile remercie les membres de la CLE présents de s'être déplacés. M. Revoile informe que l'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été envoyés aux membres de la CLE par courriel. Il explique ensuite que cette réunion est une réunion de présentation du projet de SAGE afin de recueillir les remarques de la CLE sur ces documents. Aucun vote ne sera fait à l'issue de la réunion. La prochaine réunion de la CLE est prévue en janvier. Celle-ci aura pour objet de valider le projet de SAGE et nécessitera un quorum des 2/3. **M. Revoile insiste auprès des membres de la CLE sur la nécessité d'être présent ou de se faire représenter** (les pouvoirs étant comptabilisés dans le quorum) **lors de la prochaine réunion de la CLE.** M. Revoile expose ensuite l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, celui est approuvé.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 18/02/2013

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 18 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du projet de règlement du SAGE puis discussion

Mme Navarro, juriste du bureau d'étude GéoHyd/SCE présente le projet de règlement. Celui-ci se compose de 7 articles :

Article 1 : Encadrer la création de réseau de drainage

Article 2 : Préserver les continuités écologiques des cours d'eau

Article 3 : Encadrer la protection des frayères

Article 4 : Protéger les berges

Article 5 : Limiter la destruction ou la dégradation des zones humides

Article 6 : Protéger les zones naturelles d'expansion des crues

Article 7 : Interdiction de tous nouveaux prélèvements d'eau dans les marais de Saint-Gond

Suite à la présentation, les modifications suivantes sont demandées :

Art 2 : ajouter « l'accès à la rivière des pratiques de loisirs nautiques » parmi les nouveaux projets autorisés

Art 5 : ajouter au niveau des mesures de suivi « ajustement en cas de dysfonctionnement écologique ».

Remplacer « sous bassin versant » au niveau des mesures compensatoire par « bassin versant de masse d'eau ».

Simplifier la dernière phrase de la règle « A défaut, la porte dans le même bassin versant sur une surface égale à au moins 200 % de la surface impactée et équivalente sur le plan fonctionnel »

Art6 : Dans le contexte de la règle ne pas citer le nom des PPRI. Cette règle ne s'applique pas dans les périmètres des plans de prévention des risques d'inondations existants.

Art7 : Modifier la légende de la carte. Il s'agit de la zone humide effective et non de la zone humide potentielle.

Il est proposé de modifier l'article 4 pour y inclure des prescriptions relatives à la protection de la ripisylve et notamment pour éviter le dessouchage lors de l'entretien de la forêt alluviale. Aucune rubrique de la nomenclature eau et ICPE ne correspondant à ce point, l'article 4 du règlement ne peut être modifié en ce sens. Toutefois il est proposé d'inclure cette recommandation dans la disposition 39 du PAGD.

Les membres de la CLE sont informés qu'ils peuvent encore faire des remarques sur ce document jusqu'au 20 décembre 2013.

3. Présentation du projet du Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) puis discussion

M. Grabowsky, chargé de projet au sein du bureau d'étude Géo-Hyd/SCE, présente le projet de PAGD. Les dispositions sont toutes présentées brièvement et un focus est réalisé sur certaines dispositions « phare ».

Les remarques suivantes ont été apportées et seront prises en compte dans le document :

Disposition 8 : Cette disposition est en lien fort avec le projet de futur SDAGE.

Disposition 19 : Une inquiétude est soulevée concernant la cohérence entre les dispositions 19 et 20 et l'article 1 du règlement. Cette inquiétude est infondée car l'article 1 du règlement concerne les nouveaux projets tandis que les dispositions 19/20 du PAGD concernent les réseaux de drains existants dans les zones à enjeu.

Disposition 44 : Modification du titre de la disposition « Identifier les zones humides stratégiques et prioriser l'action du SAGE sur ces zones humides »

Disposition 32 : Il est demandé de rajouter un paragraphe relatif à l'information des propriétaires d'ouvrages hydrauliques sur le bénéfice de l'ouverture des vannes en hiver en attente des travaux permettant la restauration de la continuité écologique.

Disposition 62 : Il est demandé de vérifier si les plans communaux de sauvegarde (PCS) peuvent être réalisés à l'échelon intercommunal et de faire apparaître la notion de plan intercommunal de sauvegarde (PICS) dans la disposition.

Disposition 73 : Modification du titre de la disposition « définir et aménager des points d'accès à la rivière »

Il est également demandé de faire un rappel réglementaire dans la partie concernant les loisirs liés à l'eau sur le droit de passage sur le domaine public.

Le tableau de synthèse du PAGD distribué en séance remplacera celui présent dans le document car plus fourni.

Les membres de la CLE sont informés qu'ils peuvent encore faire des remarques sur ce document jusqu'au 20 décembre 2013.

4. Questions diverses

La prochaine réunion de la CLE aura lieu le 13 janvier 2014 à 18h salle Peyrefitte à La Ferté Gaucher. Cette réunion aura pour objet de valider le projet de SAGE. Cette approbation nécessite **un quorum des 2/3.**

Si le quorum n'est pas atteint le 13 janvier, une seconde réunion de la CLE est prévue le mardi 21 janvier à 18h.

Une fois le projet de SAGE validé par la CLE, il sera soumis à consultation des assemblées puis enquête public avant de faire l'objet d'une nouvelle validation en CLE puis d'un arrêté préfectoral d'approbation.